



PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

CABINET DE LA PRÉFÈTE
Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles
Tél. : 03.21.21.20.57
Affaire suivie par Sophie BEAUSSART
E-mail : sophie.beaussart@pas-de-calais.gouv.fr

ARRAS, le 2 septembre 2015

LA PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental
Mesdames et Messieurs les Présidents des EPCI
Mesdames et Messieurs les Maires

*En communication à Madame et Messieurs les
Sous-Préfets d'Arrondissement*

Objet : Vigipirate – Adaptation de la posture pour la rentrée 2015
Référence : – Plan Vigipirate du 17 janvier 2014
– Instructions de M. le Premier Ministre en date du 28 août 2015.

L'adaptation de la posture VIGIPIRATÉ vise à montrer la détermination de l'État à maintenir un niveau de vigilance élevé et la capacité d'adaptation de la France face à la menace terroriste. La révision de posture prend en considération les vulnérabilités propres à la période de rentrée et de reprise générale de l'activité.

L'ensemble des mesures préconisées dans les précédentes postures restent actives, notamment les mesures Cyber, et sont renforcées pour certaines :

- **renforcer la surveillance et le contrôle** : un effort particulier de vigilance et de protection sera porté lors des rassemblements d'envergure tels que les manifestations culturelles (concerts à ciel ouvert, ...), les fêtes religieuses ou les rencontres sportives ;
- **contrôler les accès des personnes, des véhicules et des objets entrants (dont le courrier)** : dans la mesure du possible, les contrôles doivent être au moins aléatoires sinon systématiques pour les bâtiments officiels. Un effort sera porté sur leur visibilité et sur une fréquence accrue des appels à la vigilance du public. Les contrôles peuvent se traduire par des inspections visuelles des sacs, des filtrages des entrées, une présence renforcée des services de sécurité ;
- **renforcer la surveillance interne et limiter les flux** : un effort particulier de vigilance et de protection sera réalisé sur les principaux sites touristiques, culturels, historiques et religieux rencontrant une forte affluence (rondes de sécurité plus fréquentes, recours à la vidéo-surveillance ...).

Un effort devra également être réalisé lors des Journées du patrimoine, les 19 et 20 septembre 2015.

Enfin, il vous est demandé de formuler, auprès de l'ensemble de vos personnels en tenue, un rappel à la vigilance afin de parer aux risques d'actes violents dont ils peuvent être la cible.

Vous voudrez bien vouloir me tenir informée des actions menées au sein de vos services et des difficultés rencontrées. Mes services se tiennent à votre entière disposition pour vous communiquer toutes les informations complémentaires que vous jugerez utiles.

Pour la Préfète,
La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet,

Béatrice STEFFAN